



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU BAS-RHIN

PREFET DU HAUT-RHIN

ARRETÉ INTERPREFECTORAL en date du 01 JUN 2015
portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du secteur de l'III, de la nappe phréatique et du Rhin

LE PREFET DU BAS-RHIN

LE PREFET DU HAUT-RHIN

- VU La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 ;
- VU Le code de l'environnement et notamment ses articles L122-4 et suivants, L212-3 et suivants, R212-26 et suivants ;
- VU Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin-Meuse approuvé par le préfet coordonnateur de bassin en date du 27 novembre 2009 ;
- VU L'arrêté interpréfectoral du 17 janvier 2005 portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du secteur de l'III, de la nappe phréatique et du Rhin ;
- VU L'arrêté interpréfectoral du 23 août 2012 portant modification de l'arrêté du 30 décembre 1997 fixant le périmètre du projet de Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) du secteur de l'III, de la nappe phréatique, et du Rhin et son arrêté modificatif du 16 juillet 1998 ;
- VU L'arrêté préfectoral du 31 mars 1999 modifié portant création de la Commission Locale de l'Eau compétente pour le secteur du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) du secteur de l'III, de la nappe phréatique, et du Rhin ;
- VU Les avis émis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du secteur de l'III, de la nappe phréatique et du Rhin dans le cadre des consultations prévues par l'article L.212-6 du code de l'environnement ;
- VU L'avis de l'autorité environnementale en date du 18 janvier 2013 ;
- VU L'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2013 portant ouverture d'une enquête publique relative à la révision de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) secteur de l'III, de la nappe phréatique, et du Rhin concernant 322 communes réparties sur les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;
- VU L'enquête publique qui s'est déroulée du 2 au 31 janvier 2014 ;
- VU Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête en date du 5 mars 2014
- VU La délibération de la Commission Locale de l'Eau prise en date du 11 décembre 2014 en application de l'article R212-41 du code de l'environnement, adoptant le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) révisé du secteur de l'III, de la nappe phréatique, et du Rhin suite à l'enquête publique ;
- VU Le courrier en date du 19 décembre 2014, adressé par M. le Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du secteur de l'III, de la nappe phréatique, et du Rhin, au Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, coordonnateur du SAGE sollicitant l'approbation du Schéma d'Aménagement et

de Gestion des Eaux révisé ;

SUR proposition du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace,

ARRETE

Article 1 : Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du secteur de l'Ill, de la nappe phréatique, et du Rhin est approuvé.

Il est composé des documents suivants :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Le règlement et ses documents graphiques

Article 2 : Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du secteur de l'Ill, de la nappe phréatique, et du Rhin approuvé est transmis aux :

- Maires des communes intéressées
- Présidents des Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
- Président du Conseil Régional d'Alsace
- Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
- Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
- Président du Comité de Bassin Rhin Meuse
- Préfet Coordonnateur du Bassin Rhin Meuse

Article 3 : Un exemplaire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du secteur de l'Ill, de la nappe phréatique, et du Rhin approuvé, accompagné de la déclaration établie en application de l'article L122-10 2ème du code de l'environnement ainsi que le rapport et les conclusions de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dans les préfectures du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Article 4 : Le présent arrêté, accompagné de la déclaration prévue par l'article L122-10 2ème du code de l'environnement est publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et dans un journal de chaque département concerné. Ces publications indiquent les lieux ainsi que l'adresse des sites internet ou le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) peut être consulté. Il est mis en ligne sur le site internet : www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication) :

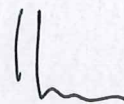
- soit, directement, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg, 31, avenue de la Paix, BP 51 038, 67 070 STRASBOURG Cedex ;
- soit, préalablement, d'un recours administratif gracieux (auprès du Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin) ou hiérarchique (auprès de la Ministre en charge de l'environnement). Dans ce cas, la décision de rejet du recours préalable, expresse ou tacite – née du silence de l'administration à l'issue du délai de deux mois à compter de la réception du recours administratif

préalable – peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux dans les conditions indiquées ci-dessus.

Article 6 : L'arrêté interpréfectoral du 17 janvier 2005 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du secteur de l'Ill, de la nappe phréatique et du Rhin est abrogé.

Article 7 : Les secrétaires généraux des préfectures du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Président de la commission locale de l'eau.

Fait à Strasbourg, le 01 JUIN 2015




Le Préfet du Haut-Rhin

Pascal LELARGE

Le Préfet de la Région Alsace,

Préfet du Bas-Rhin



Stéphane BOUILLON

PREFECTURE DU BAS-RHIN
21 JAN. 2015
Bureau de l'Environnement



Schéma d'Aménagement
& de Gestion des Eaux
ill-nappe-rhin

SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

& Règlement

Préfecture du Bas-Rhin
II^e Direction - 2^o Bureau

Vu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral de ce jour

Strasbourg, le 10.1 JUIN 2015



Le Préfet

Stéphane BOUILLON



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral de ce jour

Bolmer, le

Le Préfet

Pascal LELARGE

Révision du SAGE ILL NAPPE RHIN
Document approuvé par la CLE le 11/12/14